

<p style="text-align: center;">JEU CONCOURS DISNEY PLUS DE FUN AVEC CARS</p>

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

The Walt Disney Company (France) S.A.S, ayant son siège social à 25 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 401 253 463 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise, du 02 février 2015 au 30 août 2015 à 23h59 (ci-après la « Durée »), un jeu-concours intitulé « Disney-Plus de Fun avec Cars » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), jouant en son nom ou au nom de son enfant/parent d'un enfant mineur, étant inscrite sur le site www.disney.fr, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de ses filiales et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel, ainsi que du personnel de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DU JEU

3.1 Modalités de participation

- Le participant achète pendant la Durée dans le commerce (en boutique ou en ligne) un ou des produits estampillés Disney.Pixar - Cars (produits Disney Store, Disneyland® Paris, DVD, Blu-ray discs, jeux vidéo ou produits sous licence Disney.Pixar - Cars) sans minimum d'achat.
- Le participant s'inscrit ou se connecte avec son compte Disney.fr sur le site www.jeux-concours.disney.fr/plus-de-fun-avec-cars.
- Le participant télécharge sa Soumission qui comporte :
 - la copie de son ticket de caisse ou de sa facture, et
 - la ou les photos des produits Disney - Cars achetés.Les deux éléments doivent être sous format jpg, gif ou png. La taille de résolution maximale de la Soumission est de 960x680 pixels.
Le participant télécharge sa Soumission avant la fin de la Durée sur le site www.jeux-concours.disney.fr/plus-de-fun-avec-cars.
La participation entraîne l'acceptation des conditions générales d'utilisation de disney.fr (accessibles par le lien suivant : <https://regISTRATION.disneyinternational.com/terms.htm?p=131&fullScreen=true&>).
- Chaque participant ne pourra soumettre qu'1 (une) Soumission par produit acheté.
- Les Soumissions dont la date précède le début du Jeu (2 février 2015) ne seront pas prises en compte.
- Après avoir cliqué sur « valider », le participant reçoit immédiatement une surprise imprimable (papertoy), sans valeur commerciale.
- Les Soumissions ne pourront en aucun cas être renvoyées aux participants.

Pour toute question, le participant est invité à envoyer un email à l'adresse suivante : aide@disney.fr.

Ne seront pas prises en compte les Soumissions :

- a) Téléchargées après la fin de la Durée ;
- b) Soumises par un mineur. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard ;
- c) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- d) Ayant un contenu offensant, indécent, obscène, violent, haineux ou portant atteinte à un tiers ou faisant apparaître la personne prise en photo dans une situation de danger ;
- e) Faisant apparaître des produits n'étant pas Disney-Cars ;
- f) Réalisées sans respecter la procédure et les contraintes ci-dessus ;
- g) Réalisées par des agents ou des tiers.

Les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle est interdite. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

3.2 Désignation des gagnants

3.2.1 Tirage au sort mensuel

Les Soumissions envoyées pendant le mois et validées seront sélectionnés en vue du tirage au sort du mois, qui aura lieu dans les 5 jours suivant la fin de chaque mois, assuré par les soins de la Société Organisatrice, selon des modalités déterminées unilatéralement par elle, aux fins de déterminer l'identité des 20 (vingt) gagnants parmi les Soumissions envoyées. Les résultats des tirages au sort seront sans appel.

3.2.2 Tirage au sort final

Un tirage au sort final aura lieu dans les 5 (cinq) jours suivant la fin de la Durée (fin au 30 août 2015) pour déterminer l'identité du gagnant de la dotation finale parmi toutes les participations envoyées et validées pendant la Durée.

ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

Tout participant au Jeu peut obtenir sur demande le remboursement des frais engagés pour la participation au Jeu, sur la base d'un remboursement forfaitaire correspondant au coût d'une communication téléphonique locale en heure pleine soit 0.02€ TTC la minute à raison de 5 (cinq) minutes, temps moyen nécessaire pour participer au Jeu ou sur la base d'un remboursement des frais de poste engagés pour envoyer sa Soumission conformément à l'article 3.1. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à The Walt Disney Company France, Attn : Jeux-Concours, 25 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris, au plus tard huit jours après la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif « lettre » pour l'Europe en vigueur.

Une seule demande de remboursement de participation par participant sera prise en compte.

Le participant devra accompagner impérativement sa demande des pièces suivantes :

- L'indication, sur papier libre, de ses nom, prénom, adresse postale, la date de son inscription au Jeu,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB),
- Une photocopie de son abonnement à son fournisseur d'accès à Internet.

Ces pièces seront détruites après envoi du remboursement.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un déboursement réel de la part du participant. Dans ces conditions sont exclus les forfaits permettant une connexion illimitée à Internet ou les connexions réalisées dans le cadre d'un forfait d'heures souscrit chaque mois par les internautes. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

ARTICLE 5 : LA DOTATION

Article 5.1 : Dotation pour le tirage au sort mensuel

Sont à gagner sur la période du 02 au 28 février 2015:

1^{er} prix :

- Un lot d'une valeur de 509,84 euros (cinq cent neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes) environ comprenant :
 - Une chambre (lit + table de chevet + coffre à jouets) d'une valeur de 363 euros (trois cent soixante-trois) environ,
 - Un plafonnier d'une valeur de 59,95 euros (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes) environ,
 - Une lampe de chevet d'une valeur de 39,95 euros (trente-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes) environ,
 - Une veilleuse – projecteur d'une valeur de 19,95 euros (dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes) environ,
 - Une peluche d'une valeur de 14,99 euros (quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) environ.
 - Une bande dessinée d'une valeur de 12 euros (douze euros) environ.

Du 2^{ème} au 10^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 46,94 euros (quarante-six euros et quatre-vingt-quatorze euros) environ, comprenant :
 - Une veilleuse – projecteur d'une valeur de 19,95 euros (dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes) environ,
 - Une peluche d'une valeur de 14,99 euros (quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) environ,
 - Une bande dessinée d'une valeur de 12 euros (douze euros) environ.

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 26,99 euros (vingt-six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) environ, comprenant :
 - Une peluche d'une valeur de 14,99 euros (quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) environ,
 - Une bande dessinée d'une valeur de 12 euros (douze euros) environ.

Sont à gagner sur la période du 1er au 31 mars 2015 :

Du 1^{er} au 5^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 103,60 euros (cent trois euros et soixante centimes) environ, comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,

- Un mini univers de jeu d'une valeur de 25 euros (vingt-cinq euros) environ,
- Un ballon de football d'une valeur de 10 euros (dix euros) environ,
- Deux voitures miniatures d'une valeur de 9,40 euros (neuf euros et quarante centimes) chacune environ,
- Deux magazines Cars (mars et avril 2015) d'une valeur de 4,90 euros (quatre euros et quatre-vingt-dix centimes) environ.

Du 6^{ème} au 10^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 93,60 euros (quatre-vingt-treize euros et soixante centimes) environ, comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,
 - Un mini univers de jeu d'une valeur de 25 euros (vingt-cinq euros) environ,
 - Deux voitures miniatures d'une valeur de 9,40 euros (neuf euros et quarante centimes) chacune environ,
 - Deux magazines Cars (mars et avril 2015) d'une valeur de 4,90 euros (quatre euros et quatre-vingt-dix centimes) chacun environ.

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 84,20 euros (quatre-vingt-quatre euros et vingt centimes) environ comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,
 - Un mini univers de jeu d'une valeur de 25 euros (vingt-cinq euros) environ,
 - Une voiture miniature d'une valeur de 9,40 euros (neuf euros et quarante centimes) environ,
 - Deux magazines Cars (mars & avril 2015) d'une valeur de 4,90 euros (quatre euros et quatre-vingt-dix centimes) environ.

Sont à gagner sur la période du 1^{er} au 30 avril 2015 :

Du 1^{er} au 5^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 146,92 euros (cent quarante-six euros et quatre-vingt-douze centimes) environ, comprenant :
 - Un pack Disney Infinity 2.0 Toy box combo sur WiiU d'une valeur de 59,99 euros (cinquante-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes) environ,
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,
 - Un livre musical d'une valeur de 14,95 euros (quatorze euros et quatre-vingt-quinze centimes) environ,
 - Une figurine « Flash Mcqueen » Disney Infinity d'une valeur de 12 euros (douze euros) environ,
 - Une figurine « Holley Shiftwell » Disney Infinity d'une valeur de 12 euros (douze euros) environ,
 - Deux ebooks d'une valeur de 3,99 euros (trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) chacun environ.

Du 6^{ème} au 10^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 62,93 euros (soixante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes) environ, comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,
 - Un livre musical d'une valeur de 14,95 euros (quatorze euros et quatre-vingt-quinze centimes) environ,

- Deux ebooks d'une valeur de 3,99 euros (trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) chacun environ.

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 54,95 euros (cinquante-quatre euros et quatre-vingt-quinze euros) environ, comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,
 - Un livre musical d'une valeur de 14,95 euros (quatorze euros et quatre-vingt-quinze centimes) environ.

Sont à gagner sur la période du 1er au 31 mai 2015 :

Du 1^{er} au 10^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 140,40 euros (cent-quarante euros et quarante centimes) environ, comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,
 - Un mini univers de jeu d'une valeur de 29 euros (vingt-neuf euros) environ,
 - Une tour de rangement d'une valeur de 29 euros (vingt-neuf euros) environ,
 - Un baril de rangement d'une valeur de 18 euros (dix-huit euros) environ,
 - Une boîte de rangement d'une valeur de 15 euros (quinze euros) environ,
 - Une voiture miniature d'une valeur de 9,40 euros (neuf euros et quarante centimes) environ.

Du 11^{ème} au 12^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 67,40 euros (soixante-sept euros et quarante centimes) environ, comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ.
 - Un baril de rangement d'une valeur de 18 euros (dix-huit euros) environ.
 - Une voiture miniature d'une valeur de 9,40 euros (neuf euros et quarante centimes) environ.

Du 13^{ème} au 20^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 49,40 euros (quarante-neuf euros et quarante centimes) environ, comprenant :
 - Une voiture radiocommandée d'une valeur de 40 euros (quarante euros) environ,
 - Une voiture miniature d'une valeur de 9,40 euros (neuf euros et quarante centimes) environ.

Sont à gagner sur la période du 1er au 30 juin 2015 :

Du 1^{er} au 5^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 163,29 euros (cent-soixante-trois euros et vingt-neuf centimes) environ, comprenant :
 - Un siège automobile d'une valeur de 120 euros (cent-vingt euros) environ,
 - Une serviette de plage d'une valeur de 14 euros (quatorze euros) environ,
 - Un short de bain (taille 5-6 ans) d'une valeur de 13,90 euros (treize euros et quatre-vingt-dix centimes) environ,
 - Une crème solaire d'une valeur de 10,49 euros (dix euros et quarante-neuf centimes) environ,
 - Un cahier de vacances d'une valeur de 4,90 euros (quatre euros et quatre-vingt-dix centimes) environ.

Du 6^{ème} au 10^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 149,39 euros (cent-quarante-neuf euros et trente-neuf centimes) environ, comprenant :
 - Un siège automobile d'une valeur de 120 euros (cent-vingt euros) environ,
 - Une serviette de plage d'une valeur de 14 euros (quatorze euros) environ,
 - Une crème solaire d'une valeur de 10,49 euros (dix euros et quarante-neuf centimes) environ,
 - Un cahier de vacances d'une valeur de 4,90 euros (quatre euros et quatre-vingt-dix centimes) environ.

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 15,39 euros (quinze euros et trente-neuf centimes) environ, comprenant :
 - Une crème solaire d'une valeur de 10,49 euros (dix euros et quarante-neuf centimes) environ.
 - Un cahier de vacances d'une valeur de 4,90 euros (quatre euros et quatre-vingt-dix centimes) environ.

Sont à gagner sur la période du 1er au 31 juillet 2015 :

Du 1^{er} au 5^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 188,84 euros (cent-quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-quatre centimes) environ, comprenant :
 - Une valise d'une valeur de 111 euros (cent onze euros) environ,
 - Un « Mack transporteur » d'une valeur de 29 euros (vingt-neuf euros) environ,
 - Une patinette 3 roues d'une valeur de 24,99 euros (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) environ,
 - Une serviette de plage d'une valeur de 19,90 euros (dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes),
 - Un livre de coloriages d'une valeur de 3,95 euros (trois euros et quatre-vingt-quinze centimes).

Du 6^{ème} au 10^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 168,94 euros (cent-soixante-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes) environ, comprenant :
 - Une valise d'une valeur de 111 euros (cent onze euros) environ,
 - Un « Mack transporteur » d'une valeur de 29 euros (vingt-neuf euros) environ,
 - Une patinette 3 roues d'une valeur de 24,99 euros (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) environ,
 - Un livre de coloriages d'une valeur de 3,95 euros (trois euros et quatre-vingt-quinze centimes).

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 57,94 euros (cinquante-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes) environ, comprenant :
 - Un « Mack transporteur » d'une valeur de 29 euros (vingt-neuf euros) environ,
 - Une patinette 3 roues d'une valeur de 24,99 euros (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) environ,
 - Un livre de coloriages d'une valeur de 3,95 euros (trois euros et quatre-vingt-quinze centimes).

Sont à gagner sur la période du 1er au 31 août 2015 :

1^{er} prix :

- Un lot d'une valeur de 519 euros (cinq-cent-dix-neuf euros) environ, comprenant :
 - Collection Cars d'une valeur de 447 euros (quatre cent quarante-sept euros) environ, comprenant :
 - 30 livres
 - 30 cahiers d'activités
 - 30 magnets.
 - Une voiture avec les roues lumineuses d'une valeur de 32 euros (trente-deux euros) environ,
 - Les DVD Cars 1 & Cars 2 d'une valeur de 15 euros (quinze euros) chacun environ,
 - Un livre d'une valeur de 10 euros (dix euros) environ.

2^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 252 euros (deux cent cinquante-deux euros) environ, comprenant :
 - Une chambre d'une valeur de 180 euros (cent quatre-vingts euros) environ,
 - Une voiture avec les roues lumineuses d'une valeur de 32 euros (trente-deux euros) environ,
 - Les DVD Cars 1 & Cars 2 d'une valeur de 15 euros (quinze euros) chacun environ,
 - Un livre d'une valeur de 10 euros (dix euros) environ.

Du 3^{ème} au 10^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 72 euros (soixante-douze euros) environ, comprenant :
 - Une voiture avec les roues lumineuses d'une valeur de 32 euros (trente-deux euros) environ,
 - Les DVD Cars 1 & Cars 2 d'une valeur de 15 euros (quinze euros) chacun environ,
 - Un livre d'une valeur de 10 euros (dix euros) environ.

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix :

- Un lot d'une valeur de 52 euros (cinquante-deux euros) environ, comprenant :
 - Une voiture avec les roues lumineuses d'une valeur de 32 euros (trente-deux euros) environ,
 - Un DVD Cars Toon « Martin se la raconte » d'une valeur de 10 euros (dix euros) environ,
 - Un livre d'une valeur de 10 euros (dix euros) environ.

À la suite du tirage au sort décrit à l'article 3.2 ci-dessus, les dotations seront envoyées aux gagnants sous un délai de 5 semaines environ.

Article 5.2 : Dotation pour le tirage au sort final

La dotation du tirage au sort final est la suivante :

Un séjour en Californie de 7 jours/5 nuits pour 4 personnes (2 (deux) adultes et 2 (deux) enfants de moins de 12 ans), valable du 28 septembre 2015 au 31 mai 2016 (sauf du 20 décembre 2015 au 5 janvier 2016) d'une valeur de 5800 € (cinq mille huit cents euros) environ.

Ce séjour comprend :

- Le transport Paris/Los Angeles A/R en avion sur compagnie régulière, taxes incluses.

- Au choix pour le transport sur place :
 - Une Location de voiture type Compact 4 portes en formule « fully » et en kilométrage illimité durant l'ensemble du séjour, prise et rendue à l'aéroport, ou
 - Uniquement les Transferts aéroport/hôtel (jour d'arrivée/jour de départ) en navette type « Super shuttle » de Los Angeles Airport à l'hôtel situé à Anaheim.
- 5 nuits à l'hôtel Best Western Plus Stovall's Inn Anaheim*** ou en hôtel similaire dans une chambre avec 2 grands lits.
- 5 Petits déjeuners – buffet inclus, pour 4 personnes.
- 4 Entrées (Park Hopper) aux 2 Parcs : Disneyland & California's Adventure.

Ce séjour ne comprend pas

- Les frais de visa éventuels,
- Le transport du domicile du gagnant à l'aéroport de départ,
- Les repas non mentionnés ci-dessus,
- Les dépenses personnelles,
- Les frais d'assurance,
- Les frais de repas (déjeuner et dîner),
- Les frais de parking éventuels.

Article 5.3 : Conditions

À la suite de la désignation du gagnant par le jury, le gagnant sera prévenu par e-mail de ses gains dans les trois jours. Il aura alors huit jours pour se manifester, aux coordonnées qui leur aura été communiquées dans l'e-mail. En l'absence de réponse de la part d'un gagnant dans ce délai, la Société Organisatrice se réserve le droit de redistribuer son gain.

Les dotations attribuées ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des gagnants. Elles sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendues. Elles ne pourront faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un email de la part de la part de la Société Organisatrice, du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription sur www.disney.fr seraient erronées ou imprécises.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer chaque dotation, en tout ou partie, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de rupture même momentanée de prestation.

À toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

ARTICLE 6 : LIMITE DE RESPONSABILITE

6.1 Force Majeure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

6.2 Report du Jeu. La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée et de reporter toute date annoncée.

6.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet. La Société Organisatrice et/ou son éventuel prestataire s'engage à maintenir son site dans un état de fonctionnement normal, et ce 24 heures sur 24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, y compris de la Soumission, notamment sur les réseaux sociaux,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site disney.fr et la participation des participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 7 : AVENANTS AU REGLEMENT

Des avenants au présent règlement pourront être déposés entre les mains de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement du présent règlement et seront immédiatement mis en ligne.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissier de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.